



## Déclaration liminaire au CSA de l'Académie de Montpellier du 13 mars 2025

Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Nous tenons à partager une vive inquiétude quant aux moyens disponibles dans notre académie.

Aujourd'hui nous constatons une situation très inquiétante en Lettres. Nos remontées de terrain montrent que de très nombreux·ses personnels en arrêt ne sont actuellement pas remplacé·es et cela depuis plusieurs semaines pour certain·es. Les échéances d'examens nous inquiètent pour les élèves concerné·es ; il nous semble nécessaire que le Rectorat de l'Académie de Montpellier prenne l'attache des services du ministère pour demander un aménagement d'épreuve pour les élèves concerné·es.

Manifestement, nous n'avons plus aucun personnel disponible pour assurer des suppléances dans l'Académie.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur des tentatives de bricolage interne qui ne sont pas souhaitables pour pallier le manque : dans certains lycées, il est prévu de déshabiller les classes de seconde d'une heure hebdomadaire pour que les collègues assurent cette heure auprès des classes de premières, et cela au mépris des ventilations de services signées en début d'année, et surtout en privant les classes de seconde de leur horaire réglementaire. Cette mesure de bricolage interne a aussi pour incidence de percuter l'organisation des emplois du temps des personnels, ce qui a un coût en termes de conditions de travail et d'organisation de la vie personnelle des agent·es.

Cette solution ne nous semble pas viable, de même que les solutions de remplacement à l'interne qui atteignent rapidement leur limite. Nous vous demandons de prendre des mesures qui soient compatibles avec les obligations réglementaires de service des personnels et qui permettent aux élèves dont les enseignant·es ne sont pas en arrêt de pouvoir bénéficier de leur horaire réglementaire en Lettres.

Nous souhaitons également évoquer ici une pratique qui nous questionne. Il arrive que lorsqu'un·e élève de CAP se retrouve exclu·e de son établissement suite à un conseil de discipline, qu'il ou elle soit réaffecté·e dans son collège d'origine. SUD éducation académie de Montpellier est en désaccord avec cette pratique qui sur le fond est vécue comme humiliante par les élèves qui sont des lycéen·nes mais qui sont rétrogradé·es à l'état

de collégien·nes : en terme de construction de l'élève c'est un effet particulièrement négatif. Nous vous demandons de mettre à l'étude la possibilité de réaffecter ces élèves qui ont le droit de suivre une scolarité dans un autre lycée professionnel sur le bassin de scolarisation de l'élève concerné·e, et de permettre à l'élève au sein d'un lycée de reconstruire un projet d'orientation pour l'année suivante. Nous demandons que cette pratique, certes marginale, n'ait plus cours dans l'académie dans l'intérêt de l'élève.

Nous souhaitons enfin aborder une dernière situation caractéristique de l'état des services administratifs. Un de nos collègues est décédé en février 2024. Quelques semaines après, sa veuve a reçu de la part des Finances Publiques des demandes de remboursement de trop perçu, pour des services non effectués le jour de sa mort. Les services du Rectorat sont-ils à ce point sous-calibrés pour se montrer ainsi incapables de transmettre les informations telles que les décès des agent·es aux services des Finances Publiques ? Ce serait pourtant la moindre des choses que de veiller à éviter des courriers dévastateurs pour les familles endeuillées.

Globalement, nous sommes inquiets concernant la rentrée à venir : nous avons observé des diminutions de moyens dans les écoles et les collèges, et un maintien de la pénurie en personnel administratif, médical, social. La baisse démographique devrait pourtant être le moyen d'améliorer l'encadrement pédagogique avec des effectifs moindres, ne serait-ce que pour tenter de faire baisser les inégalités scolaires sur le territoire.